

## Les Caf : une Institution engagée dans la défense de la laïcité et dans la lutte contre la radicalisation.

Dès janvier 2015, à la demande de Marisol Touraine et Laurence Rossignol, les Caf ont engagé des travaux de réflexion avec leurs partenaires pour mieux promouvoir et défendre les valeurs de la République. Ces travaux ont abouti à :

- **Une charte de la laïcité**, adoptée en septembre 2015 avec pour objectif de renforcer la transmission de ces valeurs avec plus d'acuité. Elle est portée avec l'ensemble des partenaires, par l'ensemble des acteurs, professionnels, bénévoles et usagers.
- **Un comité consultatif et de suivi de la charte** de la laïcité constitué aujourd'hui, le mercredi 9 décembre. Composé d'administrateurs, de directeurs et de partenaires, son rôle est de veiller à la mise en œuvre de la Charte de la laïcité mais également de faire partager les bonnes pratiques.  
Le comité se réunira au moins trois fois par an et sera consulté sur :
  - le plan de communication et d'accompagnement de la démarche
  - les actions innovantes initiées par les Caf et leurs partenaires autour de l'appropriation de la Charte
  - les difficultés rencontrées par l'application de la Charte au sein des activités, que ce soit avec les instances de gouvernance, les salariés et les bénévoles mais aussi avec les publics accueillis. Il examinera notamment les projets de déconventionnement pour manquement aux obligations de la Charte avant qu'ils ne soient prononcés par les Caf.
- **Un plan d'action institutionnel structuré autour de la prévention de la radicalisation.** Ce plan s'articule autour de 4 grands axes : l'éducation numérique, le renforcement de la politique jeunesse, le renforcement du soutien à la parentalité, l'élaboration d'outils collaboratifs et de partage.

*« Le travail collectif et l'action des Caf favorisent la cohésion sociale au cœur des territoires. Par leur présence auprès de publics fragiles, par l'animation des outils de soutien à la parentalité et à la vie associative, les Caf se mobilisent plus que jamais pour transmettre les valeurs de la République. Le Conseil d'administration de la Cnaf, engagé dans le Comité consultatif et de suivi de la Charte de la laïcité qui se réunit pour la première fois aujourd'hui, a pris pleinement part à la démarche »* déclare Jean-Louis Deroussen, président du conseil d'administration de la Caisse nationale des Allocation familiales (Cnaf)

*« Les enjeux de ces engagement dépassent le cadre de notre mission habituelle ; mais ils s'inscrivent dans un contexte qui pourrait remettre en question les valeurs fondatrices de la Sécurité sociale et du pacte républicain. La mobilisation des Caf est indispensable dans le maintien du lien social et la capacité à faire vivre ensemble la communauté nationale »* ajoute Daniel Lenoir, directeur général de la Cnaf.



### Contact presse

Coralie Beylot  
01 45 65 68 84 /  
coralie.beylot@  
cnaf.fr